



**Septembre 2004,
un exploitant
agricole meurt
happé par
le tambour
d'entraînement
d'un convoyeur à
bande.**

Prudence pour l'utilisation des transporteurs à bandes



LES CIRCONSTANCES

En l'absence de témoignage direct, les circonstances de l'accident présentées ci-dessous reposent sur des éléments recueillis lors de l'analyse de l'accident du travail menée par le service prévention des risques de la MSA.

L'exploitant travaillait seul dans le hangar de l'exploitation ; il préparait le matériel avant la campagne de récolte de pommes de terre. Après avoir mis en marche le transporteur à bande, il entreprit de gratter à l'aide d'une lime, le tambour d'entraînement du tapis, recouvert d'une épaisse couche de terre.

Son bras droit fut alors happé au niveau du point rentrant de l'organe en mouvement situé entre la bande et le rouleau d'entraînement.

Entraîné par le mécanisme, la cage thoracique de l'exploitant vint alors percuter un 2^e tambour.

Le corps de la victime fut retrouvé inanimé.

LE MATERIEL

> **Risque de happement et d'entraînement** : les transporteurs à bande peuvent présenter des éléments mobiles de transmission et de travail non protégés.

> **Risque d'écrasement** : des dispositifs de levage (vérin hydraulique, câble...) défectueux

peuvent conduire à la chute du transporteur lorsqu'il est en position haute.

MESURES DE PREVENTION

Ne jamais intervenir machine en fonctionnement

La règle d'or est de ne jamais intervenir sur une machine en marche. Toute intervention doit se faire à l'arrêt après consignation de l'équipement de travail.

Si l'intervention sur des organes en mouvement (entretien, réglage) est nécessaire, vous devez utiliser un outil adapté (type curette ou spatule, assez long et de préférence en bois). Pour limiter les opérations de nettoyage, vous avez la possibilité d'équiper vos tambours de bavettes ou racloirs au niveau du point rentrant.

Protéger les éléments mobiles de transmission

Afin d'éviter le contact avec les organes en mouvement, des carters ou autres dispositifs de protection permettant de limiter l'accès aux zones dangereuses, doivent être installés.

A votre poste de travail, des boutons ou câbles d'arrêt d'urgence doivent être disposés à proximité immédiate des zones dangereuses (tambour ...).

Entretien et contrôler ses équipements de travail

N'oubliez pas de vérifier le bon état de votre matériel, notamment des dispositifs de levage tels que câble et vérins hydrauliques, en l'entretenant et le vérifiant régulièrement. Pour votre sécurité : ne pas circuler sous les transporteurs.

Lors de l'achat d'un transporteur à bande, pensez à :

> Exiger la remise :

- d'un certificat de conformité pour les matériels d'occasion et d'une déclaration CE de conformité pour le matériel neuf,
- d'une notice d'instruction rédigée en français.

> Vérifier :

- le marquage CE,
- la plaque constructeur comprenant au minimum les indications suivantes : *nom du fabricant ainsi que son adresse, désignation de la série ou du type, numéro de série s'il existe, année de fabrication.*

Des conseillers en prévention pour vous aider

Les conseillers en prévention de la MSA, vous alertent sur les risques liés à l'utilisation des transporteurs à bande.

Association des Caisses de Champagne-Ardenne

MSA Sud Champagne

MSA Marne Ardennes Meuse

Aube 03 25 43 54 52

03 26 40 88 11

Haute-Marne 03 25 30 33 16

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services